

Commentaires de Nature Québec concernant

L'INSCRIPTION DU PROJET DE PIPELINE DE LA CÔTE OUEST SUR LA LISTE DES PROJETS D'INTÉRÊT NATIONAL

Remis le 20 août 2026



Rédaction

Anne-Céline Guyon, analyste climat-énergie



À propos de Nature Québec



+ NOTRE VISION

Nature Québec agit en vue d'une société où la nature est au cœur de nos vies et de nos choix collectifs, où la conservation de la biodiversité et un climat stable sont reconnus comme essentiels à l'épanouissement des communautés et des écosystèmes.

+ NOTRE MISSION

Nature Québec défend la biodiversité et un climat stable en s'appuyant sur la science et l'action collective.

L'organisation porte la voix de la nature, sensibilise, mobilise et influence les politiques publiques. Elle agit sur le territoire en réalisant et en accompagnant des initiatives de protection des milieux naturels, de restauration écologique, d'utilisation durable des ressources et d'adaptation aux changements climatiques.

Table des matières

Résumé des recommandations	05
Introduction	06
Commentaires	07
Le leurre de l'autonomie	07
L'affaiblissement de notre résilience et de notre sécurité	07
Des avantages économiques plus qu'incertains	08
Un projet incompatible avec une croissance propre et l'atteinte de nos objectifs climatiques	09
Conclusion	11



Résumé de nos recommandations

Rejet de la désignation

Nature Québec appelle la gouverneure en conseil à ne pas inscrire le projet de pipeline de la Côte-Ouest sur la liste des projets d'intérêt national.

« Chaque nouveau projet d'énergies fossiles approuvé rend les vagues de chaleur plus dangereuses et notre monde moins sûr. »

Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations-unies

31 juillet 2026

Introduction

Si Nature Québec participe à la consultation publique quant à la désignation éventuelle du projet de pipeline de la Côte-Ouest comme projet d'« intérêt national », nous tenons à rappeler que nous soutenons la contestation constitutionnelle de la loi C5 dans son ensemble en tant qu'intervenant dans le cadre du recours juridique porté par le Centre québécois du droit de l'environnement.

La désignation d'un projet comme étant d'« intérêt national » constitue une décision lourde de conséquences et doit reposer sur une évaluation rigoureuse de ses bénéfices pour l'ensemble de la population canadienne. Dans le cadre de la Loi C-5, si la gouverneure en conseil peut tenir compte de tout facteur qu'elle juge pertinent, nos commentaires vont porter sur la contribution du projet à l'autonomie, à la résilience et à la sécurité du Canada, sur les éventuels avantages économiques et sur la contribution à une croissance propre et à l'atteinte des objectifs climatiques du pays.

Or, selon Nature Québec, le projet de pipeline de la Côte-Ouest soulève de sérieuses préoccupations à l'égard de chacun de ces critères. Son apport à l'autonomie énergétique est limité par la forte présence de capitaux étrangers dans les sables bitumineux. Ses retombées économiques sont incertaines au regard du financement public envisagé et de l'évolution du marché pétrolier. Enfin, son développement entraînerait une hausse importante des émissions de GES, incompatible avec les objectifs climatiques du Canada. C'est pourquoi, Nature Québec recommande de ne pas inscrire le projet de pipeline de la côte ouest sur la liste des projets d'intérêt national.

Commentaires

Le leurre de l'autonomie

Le gouvernement canadien justifie la construction du pipeline de la Côte-Ouest en invoquant la nécessité de réduire la dépendance du Canada envers le marché américain, dans un contexte de guerre tarifaire. Or, cette autonomie serait somme-toute très relative considérant le fait que selon l'organisme Canadiens pour une fiscalité équitable, 60 % des principales entreprises exploitant les sables bitumineux canadiens sont détenues par des fonds américains. Un nouveau pipeline ne changerait pas cette dynamique. Il permettrait simplement d'augmenter la production et d'exporter davantage de pétrole, dont les profits iront majoritairement aux actionnaires américains. Ainsi, plutôt que de renforcer notre autonomie, ce projet ne ferait qu'enrichir davantage des investisseurs américains, tout en privant le Canada des retombées financières de ses propres ressources, surtout au regard des fonds publics que le gouvernement canadien envisage d'engager dans ce pipeline.

L'affaiblissement de notre résilience et de notre sécurité

Nous considérons également que ce projet de pipeline affaiblirait la résilience et la sécurité du pays au lieu de la renforcer.

En 2026, les changements climatiques ont doublé la probabilité des feux de forêt en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest. En Colombie-Britannique, les conséquences des feux sont déjà dramatiques : 20 000 évacués, un état d'urgence déclaré, 400 bâtiments détruits. Dans l'ensemble du Canada, c'est plus de 4 millions d'hectares qui ont brûlé alors même que la saison n'est pas terminée. Avec l'augmentation des inondations et des canicules, les événements climatiques extrêmes menacent déjà la sécurité alimentaire, les infrastructures et la santé de la population du Canada. Or, comme l'a signalé le commissaire fédéral à l'environnement en juin 2025, le Canada n'a pas encore mis en place de stratégie « efficace » d'adaptation aux changements climatiques.

Dans ce contexte, faciliter l'expansion des sables bitumineux avec un projet de pipeline aggraverait indéniablement les changements climatiques et saperait encore davantage notre capacité à nous adapter. Mettre en danger la population du Canada ne peut être raisonnablement qualifié d'«intérêt national».

Des avantages économiques plus qu'incertains

Un projet désigné d' « intérêt national » doit procurer des avantages économiques pour le Canada. Là encore, de nombreux drapeaux rouges se lèvent quand on analyse le contexte dans lequel prendrait vie un tel projet.

Tout d'abord le marché. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande mondiale de pétrole devrait atteindre un pic en 2030 et décliner par la suite, en raison de la transition vers les énergies propres et la mise en œuvre progressive des politiques climatiques. Or, ce projet de pipeline n'entrerait en fonction qu'entre 2030 et 2035, au moment même où le marché commencera à décliner. Le fait qu'un seul investisseur privé ait levé la main pour participer au capital du projet - et encore pour un maigre 10% - montre à quel point les pétrolières ont intégré cette réalité du marché.

Ceci nous amène au deuxième point à prendre en compte, l'ampleur du financement public. Tel qu'annoncé, le projet coûterait entre 35 et 43 milliards de dollars dont 90% proviendrait des gouvernements albertains et canadiens puisque les investisseurs privés ne veulent pas en assumer les risques. Or si le passé est garant de l'avenir, la facture gonflera certainement d'ici la fin des travaux. Pourtant, au même moment, les quatre plus grandes entreprises des sables bitumineux (Canadian Natural, Cenovus, ConocoPhillips Canada, Imperial) ont enregistré 13,3 milliards de dollars de profits au seul trimestre d'avril à juin 2026 grâce à la guerre au Moyen-Orient. Leurs profits pourraient même atteindre 100 milliards cette année. À contrario, les ménages canadiens s'appauvrissent à cause d'une inflation galopante, portée par le prix du brut. Le prix à la pompe, celui des productions agricoles et du panier d'épicerie, ainsi que les primes d'assurance ne cessent d'augmenter, gardant les familles canadiennes prisonnières de la volatilité des prix du pétrole et des chocs géopolitiques. Cette situation amène une question centrale pour juger de l'avantage économique du projet au regard de l'intérêt national : en quoi socialiser les risques d'investir dans ce projet tout en en privatisant les bénéfices serait dans l'intérêt des Canadiens ?

Enfin, les seuls avantages économiques d'un très hypothétique et lointain retour sur investissement qu'engendrerait ce projet est à mettre en perspective avec les pertes économiques liées aux changements climatiques qui explosent. Depuis 2020, chaque année figure dans le top 10 des plus coûteuses pour les assureurs canadiens (Bureau d'assurance du Canada). Entre 2016 et 2025, les pertes annuelles assurées ont atteint 37 milliards de dollars, presque le triple de la décennie précédente. En 2024, le record a été pulvérisé avec 9,4 milliards de dollars de dommages. Les demandes d'indemnité ont augmenté de 115 % depuis 2019, tandis que les coûts de réparation ont bondi de 485 %, rendant l'assurance habitation inaccessible pour de nombreux Canadiens et alourdissant le coût de la vie. Aussi, selon l'Institut climatique du Canada, les pertes au PIB liées aux dommages climatiques devraient atteindre 25 milliards de dollars par an dans les prochaines années.

En regard de ces différents éléments, ce projet de pipeline ne créerait aucun avantage économique net. Au contraire, il drainerait les fonds publics vers des intérêts privés, aggraverait les coûts climatiques pour les ménages et verrouillerait l'économie canadienne dans un secteur en déclin, alimentant une dépendance coûteuse et risquée, au détriment de la population et des finances publiques.

Un projet incompatible avec une croissance propre et l'atteinte de nos objectifs climatiques

Le dernier critère à évaluer pour désigner un projet d'intérêt national est sa contribution à la croissance propre du Canada et à l'atteinte de nos objectifs climatiques. Or, le pipeline de la Côte-Ouest échouerait totalement sur ces deux éléments.

D'abord, en ce qui a trait aux objectifs climatiques, le secteur pétrolier et gazier canadien plombe déjà notre bilan carbone. Entre 1990 et 2024, les émissions des seuls sables bitumineux ont augmenté de 529 % et le secteur des énergies fossiles dans son ensemble représente un tiers des émissions nationales. Or, le projet de pipeline de la Côte-Ouest émettrait à lui seul 219 millions de tonnes de GES supplémentaires par an sur l'ensemble de son cycle de vie - de l'extraction à la combustion -, presque trois fois les émissions annuelles du Québec (2023).

Ensuite, le projet Pathways, censé compenser une partie de ces émissions, ne réduirait que de 6 millions de tonnes de CO₂ par an d'ici 2035 — soit 2,7 % des émissions du pipeline. Et encore, à condition que cette technologie de captage de carbone, encore en phase de recherche et développement, fonctionne comme prévu. Au vu de ces données, il n'y a aucun moyen pour que le projet contribue à l'atteinte de nos objectifs climatiques, le premier ministre M. Carney l'ayant lui-même reconnu dans une vidéo publiée en juin 2026 en affirmant que les récents reculs de son gouvernement en matière d'environnement entraîneront une hausse des émissions de GES du Canada. Paradoxalement, ce projet va donc nous en éloigner au moment même où les impacts de la crise climatique se font de plus en plus ressentir au Canada comme ailleurs dans le monde.

Quant à la croissance propre, elle repose sur l'idée que les législations et réglementations canadiennes sont parmi les plus élevées au monde, garantissant un encadrement rigoureux des différents secteurs industriels. Or, depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement Carney abandonne et démantèle minutieusement et systématiquement de nombreuses lois environnementales (Loi sur les espèces en péril, loi sur les pêches etc.). Il met également en place de nouveaux mécanismes législatifs tel que la loi C5 permettant de contourner quasiment toutes les lois sous prétexte d'efficacité administrative et de prévisibilité pour les entreprises. Quant à ce qui a trait spécifiquement au secteur pétrolier et gazier, les lois qui devaient régir leurs émissions et les forcer à faire leur juste part de l'effort climatique national ont été là-aussi soit abandonnées, soit repoussées et affaiblies (Plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier, règlement sur le méthane, taxe carbone industrielle etc.). En aucun cas, dans ces circonstances, un tel projet ne contribuera à une croissance propre. Au contraire, ce projet pourrait se développer en appliquant les pires pratiques, mettant en danger de nombreuses espèces et écosystèmes sur le tracé ainsi que les communautés locales et autochtones se trouvant à proximité.

En prenant en compte toutes ces considérations, le projet de pipeline de la Côte-Ouest se disqualifie automatiquement quant au critère portant sur la contribution à une croissance propre et à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de changements climatiques.



Conclusion

L'analyse des critères prévus par la Loi C-5 mène donc à une conclusion claire : le projet de pipeline de la Côte-Ouest ne devrait pas être désigné comme projet d'« intérêt national ». Il ne renforcerait que marginalement l'autonomie du Canada, alors qu'une part importante des intérêts économiques liés aux sables bitumineux demeure étrangère. Ses avantages économiques sont également incertains, particulièrement compte tenu de l'ampleur du financement public envisagé, des risques associés à l'évolution du marché pétrolier et des coûts croissants des changements climatiques.

Surtout, le projet est incompatible avec les objectifs de croissance propre et de réduction des émissions du Canada. En favorisant l'expansion de la production pétrolière, il accroîtrait les émissions de GES et les vulnérabilités climatiques du pays. **Nature Québec recommande donc que la gouverneure en conseil refuse de désigner ce projet comme étant d'intérêt national dans l'intérêt à long terme de la population canadienne.**



Sensibiliser, mobiliser, agir

Pour des informations sur nos projets et
campagnes, rendez-vous sur notre site
Internet **naturequebec.org**



870, avenue de Salaberry, bureau 207 |
Québec QC. G1R 2T9
418 648-2104
info@naturequebec.org